

Idée reçue n°1 : Les fonctionnaires avancent régulièrement et automatiquement !

L'avancement d'échelons est automatique dès lors où l'agent possède l'ancienneté requise.

L'avancement de grade n'est pas automatique ni la promotion de corps.

Tous les corps ne possèdent pas de possibilité d'avancement par le biais d'examen professionnel, ne laissant cette possibilité qu'à l'Administration par le biais du choix.

Idée reçue n°3 : Les fonctionnaires ont la sécurité de l'emploi !

Cette sécurité est très relative. Un fonctionnaire est nommé sur un emploi permanent, il est titulaire de son grade mais pas de son emploi. On peut supprimer des emplois budgétaires (comme en 1947) mais les gouvernements ont préféré ne pas remplacer des départs à la retraite.

En revanche, un supérieur hiérarchique direct ne peut réorganiser le service ou faire des économies par ce biais.

C'est un élément essentiel, cela protège le fonctionnaire ou les usagers des pressions politiques et de la corruption.

Revendications CGT :

- Un véritable déroulement de carrière avec le doublement de traitement/salaire entre le début et la fin de carrière
- Des corps nouveaux doivent être créés partout où les besoins réels l'exigent
- Un VRAI plan de requalification pour les agents qui exercent une fonction de qualification supérieure au niveau du corps qu'ils occupent en augmentant d'autant les taux pro/pro
- Un véritable plan de titularisation pour résorber la précarité dans la Fonction Publique



Idée reçue n°2 : Chaque évolution d'échelon est synonyme d'une grosse augmentation !

En raison du tassement des grilles (pour se caler à l'augmentation du SMIC), les gains entre les échelons sont minimes.

Les 7 premiers échelons du premier grade des catégories C est rémunéré au même montant, soit 9 ans sans possibilité d'évolution.

Pour les autres catégories, en 2000, un catégorie B débutait 14% au-dessus du SMIC. Aujourd'hui, pendant les 2 premiers échelons il est au SMIC.

Par ailleurs, Il faut donc cesser de mélanger les effets de carrières avec les mesures salariales.

Idée reçue n°4 : Tout le monde obtient un avancement au choix !

Les ratios dit « pro/pro » (promus sur promouvables) sont bas.

Tous les 3 ans sort un arrêté fixant pour les différents corps le taux d'avancement de grade. Ils sont insuffisants et ne permettent pas à tous les agents promouvables d'avancer.

Concernant la promotion de corps, c'est encore pire. Le ratio se fait sur la population du corps supérieur ce qui fausse les données. Pour 2021, le pourcentage de promotion ramené au corps d'origine a été de :

- | | |
|---------------|-------------|
| - AA : 1,3% | SA : 0,9% |
| - ATMD : 2,2% | TSEF : 0,5% |

Pour faire aboutir ces revendications légitimes et nous permettre de sortir de cette paupérisation VOTEZ MASSIVEMENT CGT du 1^{er} au 8 décembre 2022